

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Politique des grandes villes

Projets d'avenants aux contrats "ville durable"

Projets d'avenants aux contrats "ville durable"

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé les projets d'avenants 2010 aux contrats "ville durable" conclus en 2009, dans le cadre du programme

"Politique des grandes villes", entre l'Etat fédéral et les villes et communes suivantes :

- Anderlecht
- Anvers
- Bruxelles
- Charleroi
- Forest
- Gand
- La Louvière
- Liège
- Malines
- Molenbeek-Saint-Jean
- Mons
- Ostende
- Saint-Gilles
- Saint- Josse-ten-Noode,
- Schaerbeek
- Seraing
- Saint-Nicolas

Les projets en cours dans les villes et communes pourront ainsi être prolongés jusqu'au 30 juin 2010.

Ces projets répondent aux trois objectifs stratégiques suivants :

- promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers à problèmes en renforçant leur identité par des efforts consentis sur le plan de la cohésion, des interactions et de l'accessibilité ;
- contribuer à la réduction de l'empreinte écologique des villes ;
- favoriser le rayonnement des villes et le rayonnement inter-villes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe